



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0608

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Vernaison

objet : Animations de l'été 2021 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) à la coopérative d'activités Escale Création et la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL)

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihhi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0608**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Vernaison

objet : **Animations de l'été 2021 - Attribution de subventions pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) à la coopérative d'activités Escale Création et la société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont (SEGAPAL)**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2021-0540 du 15 mars 2021, la Métropole de Lyon a approuvé le soutien financier à des associations pour la mise en place d'activités pendant l'été 2021 dans les QPV et les QVA. L'objectif est de mettre en place un dispositif d'appui pour faire émerger un plan d'ensemble d'animations d'été dans ces quartiers pour les jeunes mais également pour les adultes afin de renforcer les liens sociaux, fragilisés par la crise sanitaire actuelle.

II - Objectifs et programmes d'actions

Dans le cadre de cette opération dénommée "un été ensemble sur la Métropole", la Métropole souhaite soutenir 2 projets : le projet "les jeunes s'engagent dans les quartiers" porté par Escale Création et le projet "quartiers d'été au Grand Parc de Miribel Jonage" porté par la SPL SEGAPAL.

1° - Projet porté par Escale Création "les jeunes s'engagent dans les quartiers"

Ce projet porté par la coopérative d'activités et d'emploi Escale Création, acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), propose à une cinquantaine de jeunes de 16 à 18 ans de 3 territoires en politique de la ville (Saint Fons, Vénissieux et Lyon 8°) d'expérimenter, pendant l'été, dans le cadre d'une coopérative Jeunesse Services, l'élaboration de A à Z d'une véritable activité économique et sociale à partir d'un diagnostic de besoins de ces territoires et de leurs habitants (aide aux personnes âgées, nettoyage espaces verts, etc.).

Ce projet enrichit et complète les actions d'animations mises en œuvre pendant l'été en mobilisant des jeunes sur une action d'engagement valorisante et utile pour le territoire.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 19 500 €, répartie comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achat	18 900	État	19 500
services extérieurs	2 100	Métropole de Lyon	19 500
autres services extérieurs	10 500	Communes	19 500
impôts taxes	1 500	Europe	28 500
charges personnels	54 000		
Total	87 000	Total	87 000

2° - Projet porté par la SPL SEGAPAL "quartiers d'été au Grand Parc de Miribel Jonage"

Ce projet porté par la SPL SEGAPAL souhaite développer une offre nouvelle dans le cadre de l'opération "un été ensemble sur la Métropole", destinée spécifiquement aux habitants des quartiers QPV et QVA du 28 juin au 27 août 2021, dans une logique de mixité entre le public habituel de la plage et les habitants des QPV avec :

- d'une part, un accueil le matin "Tout public, sans réservation", entre 11h et 13h, un accès privilégié à la plage en direction des individuels et des groupes issus des QPV-QVA, associé à un "village d'animations",

- et, d'autre part, un accueil l'après-midi réservé pour les accueils collectifs de mineurs de loisirs (ACML) des QPV-QVA avec une offre renforcée d'animations pour 3 types de publics : 6-9 ans, 10-13 ans et 14-17 ans autour de thèmes d'activités (sports nautiques, terrestres, découverte de l'environnement et cultures, prévention baignade).

L'objectif, prenant en compte les mesures sanitaires liées à la crise sanitaire d'accueil est de 1 200 personnes accueillies, pour les activités et entre, 1 200 et 1 860 personnes, hors plage.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 47 665 € TTC, répartie comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	8 400	Métropole de Lyon	47 665
services extérieurs	10 598		
frais de personnel	28 667		
Total	47 665	Total	47 665

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 67 165 € pour le financement de 2 actions de l'été 2021 dans les QPV et QVA :

- d'un montant de 19 500 €, au profit d'Escale Création,
- d'un montant de 47 665 €, au profit de la SPL SEGAPAL,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la coopérative d'activités Escale Création et la SPL SEGAPAL ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 67 165 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.